

COMMUNE DE PORT- VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 FEVRIER 2013**

---ooOoo---

L'an deux mille treize et le vingt février à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROMERO, Maire.

Date de la convocation :

14 février 2013

Étaient présents : M. ROMERO, M. LEBERGER,
Mme DAIDER, M. GRAU, Mme LEMARCIS, M. SADOK,
Mme VIDAL, M. NADAL, Mme AMBROSINO,
Mme BOUSQUET, Mme FONT, M. ESTRADA,
Mme MARTOS-CARRERAS, M. DERNONCOURT,
Mme DHELIN, M. STREHAIANO, Mme CHACON,
M.NIVET, M. FEBVRE, M. ERRE

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

29

Procurations : M. DAIDER à M. ROMERO
M. FERNANDEZ à M. LEBERGER
M. CHIAJESE à M. GRAU
Mme ROZENZWEIG à M. FEBVRE

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés

24

Absents : Mme NOGUERA, M. JOUANNIN, M. POIRRIER,
Mlle GALLEY, Mme TERRADAS

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Georges GRAU est nommé Secrétaire de séance.

**DCM 11-2013 : ADOPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE
L'AGENDA 21**

Monsieur le Maire,

RAPPELLE QUE par délibération du 17 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'engagement de la Commune dans la procédure de l'Agenda 21.

INDIQUE QUE l'ensemble de la démarche est mené au regard du cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable qui propose de regrouper les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Épanouissement de tous les êtres vivants ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

PRECISE par ailleurs, que la démarche est structurée selon cinq éléments déterminants :

- Une stratégie d'amélioration continue ;
- La participation des acteurs ;
- L'organisation du pilotage ;
- La transversalité des approches ;
- L'évaluation.

Un système de gouvernance partagée permettra d'une part, d'optimiser l'élaboration de l'Agenda 21, d'autre part d'assurer le suivi et l'évaluation des actions. Pour cela, des organes spécifiques sont nécessaires.

CONSIDERANT qu'il convient de les caractériser pour plus de transparence et d'efficacité de fonctionnement,

PROPOSE de définir la composition des différents organes de gouvernance d'une part pour la phase d'élaboration de l'agenda 21 et d'autre part pour la phase suivi et évaluation, à savoir :

- Commissions Thématiques
- Comité Technique
- Comité de Pilotage
- Commissions Thématiques de Suivi
- Comité Technique de Suivi
- Comité de Suivi

Selon l'évolution du contexte local, la composition de chaque organe de gouvernance peut être amenée à changer. Ces changements seront soumis à l'application du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

1 – DE DEFINIR la composition des organes de Gouvernance pour la **Phase Élaboration** de l'Agenda 21.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20130220-DCM11-2013-DE Date de télétransmission : 08/03/2013 Date de réception préfecture : 08/03/2013

1.1 - Les Commissions Thématiques, organes de travail et de préparation qui ont pour mission de :

- ✓ étudier des thèmes spécifiques
- ✓ faire progresser des pistes d'actions
- ✓ rédiger des compte-rendus soumis au Comité Technique

Se réunissent une fois par mois. Selon les avancées du projet, des Commissions Thématiques peuvent avoir lieu plusieurs fois par mois. **Leur composition est modulable selon la thématique abordée :**

Administration municipale :

- Référente Agenda 21, Membre Permanent

Services Administratifs concernés par la thématique :

- Direction Générale des Services ;
- Directeur des Services Techniques ;
- Responsable du CCAS ;
- Responsable Communication et Animation.

Éventuellement :

- Directeur Général des Services ;
- Responsable Urbanisme et Affaires Juridiques ;
- Responsable Finances et Ressources Humaines.

Partenaires externes concernés par la thématique (acteurs locaux, citoyens, associations).

Élus concernés par la thématique (conseillers municipaux, élus des Commissions Municipales).

Enfants du Conseil Municipal d'Enfants lorsque les thèmes s'y prêtent.

Délégués de Quartiers lorsque les thèmes s'y prêtent.

1.2 - Le Comité Technique organe de transition entre le décisionnel et l'opérationnel qui a pour mission de :

- ✓ proposer
- ✓ rédiger des documents de travail et de communication
- ✓ étudier la stratégie municipale
- ✓ chiffrer et planifier les actions
- ✓ arbitrer et hiérarchiser les actions
- ✓ fixer les indicateurs de suivi pour chaque action

Se réunit obligatoirement avant chaque Comité de Pilotage, au minimum une fois par an. et est composé de :

Administration municipale :

- Directeur Général des Services ;
- Responsable Urbanisme et Affaires Juridiques ;
- Directeur des Services Techniques ;

Accusé de réception en préfecture
066-218601484-20130220-DCM11-2013-DE
Date de télétransmission : 08/03/2013
Date de réception préfecture : 08/03/2013

- Responsable du CCAS ;
- Responsable des Finances et Ressources Humaines ;
- Responsable Communication et Animation.

Partenaires qualifiés :

- Chargée de Mission Natura 2000, Communauté des Communes Albères-Côte Vermeille ;
- Adjoint à la collecte des déchets, Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille
- Chargé de Mission Prévention des Déchets, SYDETOM 66 ;
- Chargée de Mission Développement Durable, Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

Acteurs socio-économiques :

- Un représentant de l'Antenne Portuaire, Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
- Président de l'Association des Restaurateurs.

Milieu associatif :

- Un membre de l'association Charles Rennie Mackintosh.

Élus de la Commission Environnement et Développement Durable.

1.3 - Le Comité de Pilotage organe de consultation et d'orientation qui a pour mission de :

- ✓ émettre un avis sur les propositions du Comité Technique
- ✓ aider à la décision
- ✓ pré-valider la stratégie et le plan d'actions

Se réunit au minimum une fois par an pour suivre l'évolution du projet lors de ses phases de construction (phase stratégique et plan d'actions) et dont la composition est la suivante :

Élus locaux :

- Adjoint délégué au Développement du Commerce et du Tourisme, Port et Domaine Maritime ;
- Adjointe déléguée aux Affaires Sociales, Logements Sociaux ;
- Adjoint délégué aux Services Techniques, Voirie, Sécurité et Propreté ;
- Adjoint délégué à l'Enfance, Jeunesse et Éducation, Patrimoine Communal, Culture et Finances ;
- Adjointe déléguée à l'Environnement, Développement Durable ;
- Adjoint délégué à la Communication ;
- Adjointe délégué aux Animations, Événements ;
- Adjoint délégué aux Sports ;
- Un Représentant des minorités municipales.

Milieu associatif :

- Un membre de l'Association Aïmons Port-Vendres, patrimoine ;
- Un membre de l'Association Port-Vendres d'Abord, patrimoine ;
- Un membre de l'Association l'Age d'Or, aide aux personnes âgées ;
- Un membre de l'Association de Basket Olympique Club Port-Vendrais ;
- Un membre de l'Association Évasion Catalane, randonnée ;
- Un membre de l'Association ARESMAR, Recherche sous-marine ;
- Un membre de l'Association Ports de Caractère, promotion des quatre ports de la Côte

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20130220-DCM11-2013-DE
Date de télétransmission : 10/03/2013
Date de réception préfecture : 08/03/2013

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Association ADMR SSIAD Côte Vermeille, aide à la personne ;

- Un membre de l'Association Scuba Passion, activités subaquatiques ;
- Un membre de l'IFE Côte Vermeille (Information, Formation, Emploi) ;
- Un membre de l'Association Charles Rennie Mackintosh.

Acteurs socio-économiques :

- Directeur du Port de la CCI ou son représentant ;
- Un représentant de l'Antenne Portuaire (Conseil Général des Pyrénées-Orientales) ;
- Responsable Caves, stands et réseau traditionnel, Celliers des Templiers, GICB ou son représentant ;
- Adjoint à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, délégué à la Mer et au Littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ou son représentant ;
- Un représentant de la Coopérative des Pêcheurs de Port-Vendres ;
- Le Principal du Collège de la Côte Vermeille ou son représentant ;
- Le Président de l'Association des Restaurateurs ou son représentant ;
- Un pêcheur ;
- Un représentant du Domaine Claire Mayol (viticulteur) ;
- Un commerçant ;
- Le Directeur de l'Institut Médico-éducatif « La Mauresque » ou son représentant ;
- Le Directeur de l'EHPAD « La Castellane » ou son représentant ;
- Le représentant de l'Atelier des barques de Paulilles (Conseil Général des Pyrénées-Orientales) ou son représentant.

Partenaires qualifiés :

- Responsable Pôle enfance jeunesse Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille ;
- Chargée de Mission Plan Climat-Agenda 21, Pays Pyrénées Méditerranée ;
- Responsable de la Mission Développement Durable, Conseil Général des Pyrénées-Orientales ou un représentant ;
- La Chargée de Mission Développement Durable, Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
- Le Directeur du Laboratoire Arago ou son représentant ;
- Le Responsable scientifique du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ;
- La Directrice du SIGA du Tech ou son représentant ;
- Un représentant de l'ADEME ;
- La Chargée de Mission projets territoriaux de développement durable et exemplarité de l'État, DREAL L-R ;
- Un représentant d'EDF Collectivité ;
- Le Directeur des Services Techniques Pôle Déchets, Environnement, Cadre de vie Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille ou son représentant ;
- Les Codirecteurs de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille ou leur représentants ;
- La Chargée de Mission Natura 2000, Communauté des Communes Albères-Côte Vermeille ;
- Un représentant du Cabinet Défi'nergie ;
- Un représentant du SYDETOM 66 ;
- Un représentant de la Casa de la Generalitat ;
- Un représentant du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Administration municipale :

- Directeur Général des Services ;
- Responsable Urbanisme, Affaires Juridiques ;
- Directeur des Services Techniques ;
- Responsable des Affaires Générales ;
- Responsable des Ressources Humaines ;
- Responsable de l'Animation et Animation ;

Accusé de réception en préfecture
066-216691484-20130220-DCM11-2013-DE
Date de transmission : 08/03/2013
Date de réception préfecture : 08/03/2013

- ✓ rédiger des bilans annuel de suivi
- ✓ rédiger des documents de communication

Se réunira dans la mesure du possible 2 fois par an. Sa composition est la suivante :

Administration municipale :

- Directeur Général des Services ;
- Responsable Urbanisme et Affaires Juridiques ;
- Directeur des Services Techniques ;
- Référente Agenda 21 ;
- Responsable des Affaires Générales ;
- Responsable du CCAS ;
- Responsable des Finances et Ressources Humaines ;
- Responsable Communication et Animation.

Partenaires qualifiés :

- La Chargée de Mission Natura 2000, Communauté des Communes Albères-Côte Vermeille ;
- L'Adjoint à la Collecte des Déchets, Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille ;
- Le Chargé de Mission Prévention des Déchets, SYDETOM 66 ;
- La Chargée de Mission Développement Durable, Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
- Un représentant de l'Antenne Portuaire, Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

Acteurs socio-économiques :

- Un représentant de l'Antenne Portuaire, Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
- Le Président de l'Association des Restaurateurs ou son représentant.

Milieu associatif :

- Un membre de l'association Charles Rennie Mackintosh

Élus de la Commission Environnement et Développement Durable.

2.3 - Le Comité de Suivi organe participatif de suivi et de ré-actualisation du plan d'actions qui a pour mission de :

- ✓ émettre un avis sur les propositions du Comité Technique de Suivi
- ✓ prendre connaissance des bilans annuels
- ✓ évaluer l'apport effectif des actions
- ✓ pré-valider les modifications à apporter au plan d'actions
- ✓ pré-valider les documents de communication

Se réunit au minimum une fois par an. Chaque Comité de Suivi sera nécessairement précédé d'un Comité Technique de Suivi. Sa composition est la suivante :

Élus locaux :

- Adjoint délégué au Développement du Commerce et du Tourisme, Port et Domaine Maritime ;
- Adjointe déléguée aux Affaires Sociales, Logements Sociaux ;
- Adjoint délégué aux Services Techniques, Voirie, Sécurité et Propreté ;
- Adjoint délégué à l'Enfance, Jeunesse et Éducation, Patrimoine Communal, Culture et Finances ;
- Adjointe déléguée à l'Environnement, Développement Durable ;

Adjoint délégué à la Communication ;
 Adjoint délégué aux Animations, Événements ;

Accusé de réception en préfecture
 066-215601484-20130226-DCM11-2013-DE
 Date de télétransmission : 08/03/2013
 Date de réception préfecture : 08/03/2013

- Adjoint délégué aux Sports ;
- Un Représentant des minorités municipales.

Milieu associatif :

- Un membre de l'association Aïmons Port-Vendres, patrimoine ;
- Un membre de l'association Port-Vendres d'Abord, patrimoine ;
- Un membre de l'Association l'Age d'Or, aide aux personnes âgées ;
- Un membre de l'Association de Basket Olympique Club Port-Vendrais ;
- Un membre de l'Association Évasion Catalane, randonnée ;
- Un membre de l'Association ARESMAR, Recherche sous-marine ;
- Un membre de l'Association Ports de Caractère, promotion des quatre ports de la Côte Vermeille ;
- Un membre de l'Association ADMR SSIAD Côte Vermeille, aide à la personne ;
- Un membre de l'Association Scuba Passion, activités subaquatiques ;
- Un membre de l'IFE Côte Vermeille (Information, Formation, Emploi) ;
- Un membre de l'Association Charles Rennie Mackintosh.

Acteurs socio-économiques :

- Le Directeur du Port de la CCI ou son représentant ;
- Un représentant de l'Antenne Portuaire (Conseil Général des Pyrénées-Orientales) ;
- Responsable Caves, stands et réseau traditionnel, Celliers des Templiers, GICB ou son représentant ;
- Adjoint à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales délégué à la Mer et au Littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ou son représentant ;
- Un représentant de la Coopérative des Pêcheurs de Port-Vendres ;
- Le Principal du Collège de la Côte Vermeille ou son représentant ;
- Le Président de l'Association des Restaurateurs ou son représentant ;
- Un pêcheur ;
- Un représentant du Domaine Claire Mayol (viticulteur) ;
- Un commerçant ;
- Le Directeur de l'Institut Médico-éducatif « La Mauresque » ou son représentant ;
- Le Directeur de l'EHPAD « La Castellane » ou son représentant ;
- Le représentant de l'Atelier des barques de Paulilles (Conseil Général des Pyrénées-Orientales).

Partenaires qualifiés :

- Responsable Pôle enfance jeunesse Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille ;
- Chargée de Mission Plan Climat-Agenda 21, Pays Pyrénées Méditerranée ;
- Responsable de la Mission Développement Durable, Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
- La Chargée de Mission Développement Durable, Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
- Le Directeur du Laboratoire Arago ou son représentant ;
- Le Responsable scientifique du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ;
- La Directrice du SIGA du Tech ou son représentant ;
- Un représentant de l'ADEME ;
- La Chargée de Mission projets territoriaux de développement durable et exemplarité de l'État, DREAL L-R ;
- Un représentant d'EDF Collectivité ;
- Le Directeur des Services Techniques Pôle Déchets, Environnement, Cadre de vie Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille ou son représentant ;

Accusé de réception en préfecture
 Le Code de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille ;
 066-216601484-20130220-DCM11-2013-DE
 Date de télétransmission : 08/03/2013
 Date de réception préfecture : 08/03/2013

- La Chargée de Mission Natura 2000, Communauté des Communes Albères-Côte Vermeille ou leur représentants ;
- Un représentant du Cabinet Défi'nergie ;
- Un représentant du SYDETOM 66 ;
- Un représentant de la Casa de la Generalitat ;
- Un représentant du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Administration municipale :

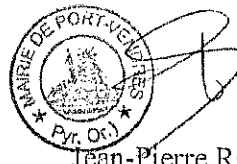
- Directeur Général des Services ;
- Responsable Urbanisme, Affaires Juridiques ;
- Directeur des Services Techniques ;
- Responsable des Affaires Générales ;
- Responsable des Finances et Ressources Humaines ;
- Responsable Communication et Animation ;
- Responsable du CCAS ;
- Référente Agenda 21 ;
- Directrice de l'Office de Tourisme.

Trois Habitants

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean-Pierre ROMERO.

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Sous-Préfecture le : 08/03/2013

et publication ou notification du : 11/03/2013

Affichée du : 11/03/2013 au : 11/05/2013

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

A peine d'irrecevabilité, le requérant doit s'acquitter lors de l'introduction de son recours de la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20130220-DCM11-2013-DE Date de télétransmission : 08/03/2013 Date de réception préfecture : 08/03/2013
